

Modifications Statuts AGE 31/03/2026



Le bureau de l'Association Centre Ville souhaite modifier ses statuts pour répondre aux contraintes actuelles de la vie d'une association (vieillesse de la population et des bénévoles, complexité des situations à traiter, disponibilité des personnes).

DISPONIBILITE ET MODALITE DE REPONSE

Le vote en ligne ou par correspondance est ouvert en amont pour les adhérents ne pouvant pas être présents à l'Assemblée générale du 31/03/2026. Il est ouvert jusqu'au 23/03/2026.

- *Vous pouvez répondre en nous retournant ce document à notre adresse postale :
Association Centre Ville Vaucresson, Centre Culturel La Montgolfière
16 av. Jean Salmon-Legagneur, 92420 Vaucresson ou en déposant votre réponse à la Montgolfière.*
- *Vous retrouvez ce document en format pdf imprimable sur notre site à l'adresse
<http://www.vaucrecentre.fr/age-2026-03-31-bulletin-de-vote/>*
- *Vous pouvez voter directement en ligne en cliquant sur le lien
[Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2026 - Vote en ligne – Remplir le formulaire](#)*
- *Pour toute question contacter: Philippe Baudot/ philippebaudot@hotmail.com / Daniel ROMAN/ daniel.roman92420@gmail.com*

NOS PROPOSITIONS

MEMBRES DE L'ASSOCIATION ET COTISATION -VOTE-

Sont membres de l'association toute personne ou couple ayant déjà cotisé une fois durant les 3 dernières années calendaires 2022/2023/2024.

Nous ne demanderons pas de cotisation pour les 3 prochaines années 2026 / 2027 / 2028. (historiquement 10€/an depuis 18 ans). Mais toute personne ou couple déjà adhérent de l'association souhaitant apporter un soutien financier à l'association peut verser la somme de 10 € (par chèque) une seule fois par an afin de marquer son soutien et son engagement au développement et la réussite de l'association

Approuvez-vous cette proposition ? Cerclez la réponse qui vous convient.

OUI

NON

Ne se prononce pas

Commentaires

COTISATION DES NOUVEAUX ADHERENTS -VOTE-

Tout nouvel adhérent (personne ou couple) respectant notre déontologie et nos règles de fonctionnement peut devenir adhérent de l'association moyennant une cotisation unique de 10€.

Approuvez-vous cette proposition ? Cerclez la réponse qui vous convient.

OUI

NON

Ne se prononce pas

Commentaires

MODALITES DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES -VOTE-

Les membres adhérents peuvent voter en présentiel durant l'AG, par internet ou par document papier déposé/expédié à la Montgolfière.

Approuvez-vous cette proposition ? Cerclez la réponse qui vous convient.

OUI

NON

Ne se prononce pas

Commentaires
